

La procédure de départ en CFESS (Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale)

Le syndicat décide d'envoyer un camarade à une formation organisée par la Fédération – Il prévient la Fédération

Le syndiqué stagiaire :

- Dépose sa demande d'autorisation d'absence à l'employeur au plus tard un mois avant la formation (L3142-3) – *Annexe 1*
- Envoie simultanément à l'employeur son accord pour la maintien de son salaire – *Annexe 2*

Dans le même temps, le syndicat :

- Prévient la Fédération pour s'assurer qu'il n'y aura pas de problème pour la prise en charge

L'employeur a 8 jours pour déclarer refuser le CFESS dans les conditions de l'article L3142-13. La subrogation s'impose à lui dès lors qu'il a reçu les 3 courriers.

La formation a eu lieu, elle est terminée

Le syndiqué stagiaire :

- Remet son attestation de présence en formation à l'employeur

*L'employeur a ensuite 3 mois pour envoyer sa note de débours (sans TVA) au syndicat, accompagnée d'une copie du bulletin de salaire faisant apparaître la subrogation. **Passé ce délai, l'employeur ne peut plus demander le remboursement du salaire.***

L'employeur transmet au syndicat sa note de débours, ainsi que la copie du bulletin de salaire faisant apparaître la subrogation

Le syndicat :

- Vérifie le dossier transmis par l'employeur
- Transmet les documents à la Fédération, accompagnés de la copie de demande de subrogation du syndicat

La Fédération réceptionne le dossier. Elle a 3 mois pour rembourser l'employeur.

ANNEXE 1

Nom et Prénom du salarié

Adresse

Code postal et ville

A , le 2015

Monsieur le Directeur des Etablissements
(Nom)
(Adresse)

OBJET : Demande de congé de formation Economique, Sociale et Syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions prévues aux **articles L. 3142-7, L. 3142-8, L. 3142-9, L. 3142-10 et R. 3142-1** du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du **(préciser les dates de début et de fin de stage)**, en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale. Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « La Formation Syndicale CGT » organisme agréé.

Par ce courrier (indiquer le nom de l'organisation, la Fédération, l'UD, l'UL, le Syndicat) vous demande le maintien de la rémunération du stagiaire pendant cette formation, comme le permet l'article L. 3142-8 du code du travail.

Pour rappel l'article 25 de la loi du 23 juillet 2015, permet le maintien par l'employeur de la rémunération du stagiaire, sur demande d'une organisation syndicale satisfaisant aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituée depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre celui de l'entreprise ou de l'établissement.

Vous trouverez en annexe, l'accord écrit du salarié pour bénéficier du maintien du salaire dans les conditions fixées par **L'article L. 3142-8** du code du travail.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Montreuil, le 1^{er} mars 2016

ANNEXE 2

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique sociale et syndicale qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du code du travail.

Recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

ANNEXE 3

Syndicat CGT
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Madame ou Monsieur [Nom et prénom du salarié] vous a demandé un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une formation syndicale du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] ,organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L. 3142-8 du code du travail, je vous demande le maintien total de sa rémunération pendant cette formation.

Vous trouverez en annexe, son accord écrit.

La CGT effectuera le remboursement sur la base de :

- L'accord d'entreprise en vigueur dans votre établissement ou dans la branche {S'il n'existe pas d'accord => supprimez cette ligne} ;
- D'une note de débours établie par l'entreprise accompagnée de la copie du bulletin de salaire du salarié.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Nom et prénom]
[Responsabilité dans le syndicat]
[Signature]